

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes          Département de la Haute-Savoie          Arrondissement de St Julien en Genevois          Canton de St Julien en Genevois          Commune de Contamine Sarzin          (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b>  <b>Séance du samedi 30 janvier 2021</b>          Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15          En exercice : 15          Présents : 12          Votants : 14          Délibération n°D_2021_01_30_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Piazzoni à M. Norbert Regard, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé          Absente excusée : Mme Emilie Combes</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.          Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Modification de la délibération n°D\_2020\_12\_10\_06 du 10 décembre 2020 fixant les tarifs de vente de matériels roulants**

Vu la délibération n°D\_2020\_12\_10\_06 du 10 décembre 2020 fixant les tarifs de vente des matériels roulants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- ♦ **MODIFIE** la délibération n°D\_2020\_12\_10\_06 du 10 décembre 2020 portant sur les tarifs de vente de matériels roulants.

En effet, la vente de l'ensemble tracteur, lame de déneigement et saleuse pour une somme de 18 000 € s'entendait accompagnée de la vente de la pelleuse. L'offre d'achat de cette dernière n'étant pas suffisante, une nouvelle proposition d'un montant de 16 000 € a été étudiée.

Le tracteur n'est cependant pas en état de rouler et nécessite des réparations importantes (problème de pont et mises en sécurité intempestives provoquant systématiquement l'arrêt du moteur). Un nouveau prix de vente tenant compte de l'estimation des réparations doit donc être voté.

- ♦ **FIXE** le tarif de vente du l'ensemble tracteur, lame de déneigement et saleuse ainsi :

	ACQUISITION		VENTE
	Année	Prix TTC	Prix TTC
Tracteur 130 CH MASSEY FERGUSON. 2004	2019	24 000.00 €	11 000.00 €
Saleuse 3 points 110 L	2016	7 560.00 €	
Lame de déneigement 3M	1980	990.92 €	
2 rallonges	1989	578.57	
Lame caoutchouc	2009	1 447.16 €	

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire          Compte tenu de sa télétransmission le : 04 février 2021          Et de la publication le : 04 février 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.          Fait à Contamine Sarzin, le 04 février 2021          Le Maire,          Georges CANICATTI</p>
--	---

  


  
